



3 + 2 PCAE
Quartiers



ASPONA

Bulletin de l'Association

Edition spéciale / 2020 - Décembre

Atmosphère ! Atmosphère ??

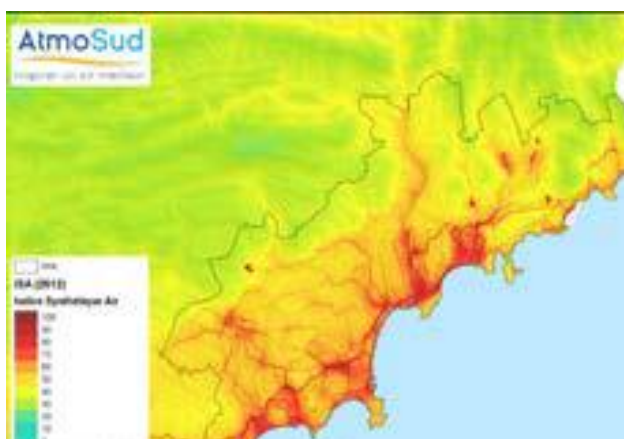
Le 3^{ème} Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) des Alpes-Maritimes (2019-2025) a été validé le 11/12 (http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/201211_projetppa06_vcomprime-2.pdf).

L'ASPONA participait à ce webinaire pour y présenter ses observations ; elle proposera à la DREAL quelques amendements aux fiches qui concernent la CARF, notamment l'action 15.2 incluse dans l'axe « Développer et densifier les transports en commun », l'action 22 dans l'axe « Développer des alternatives aux transports individuels », les actions 48 et 51 dans l'axe « Poursuivre la mobilisation du public sur la qualité de l'air ».

Le PPA est construit autour de 20 challenges, déclinés en 51 actions concrètes (dont 19 concernent le transport terrestre, 6 le transport aérien, 5 le transport maritime, 7 la biomasse et l'agriculture, 6 les bâtiments, etc). Il devrait permettre de répondre en 2025 aux objectifs réglementaires pour le NO₂ (dioxyde d'azote) et de se rapprocher des seuils préconisés par l'Organisation Mondiale de la Santé pour les particules fines (PM10 et PM2,5).

Dans un arrêt rendu le 24 octobre 2019, la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) a condamné la France en raison du dépassement de manière systématique et persistante de la valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote (NO₂) depuis le 1/1/2010. L'Agglomération niçoise avec l'ensemble du littoral des Alpes-Maritimes est concernée par cette procédure. La France doit ainsi mettre à exécution des mesures appropriées et efficaces pour que la période de dépassement de la valeur limite pour le dioxyde d'azote soit la plus courte possible. Ces mesures sont déclinées au niveau régional (« une COP d'avance ») et au niveau local (PPA 06 avec des engagements pour chaque intercommunalité).

AtmoSud estime que la situation s'améliore, mais en 2019 environ 40 000 personnes (60 000 en 2018) restent exposées à un dépassement de la valeur limite annuelle en dioxyde d'azote et près de 50 personnes (500 en 2018) pour la valeur limite annuelle en PM10. Pour les PM2,5, c'est presque 25% de la population (soit près de 260 000 personnes) qui est exposée au dépassement de la valeur recommandée par l'OMS.



Le transport routier constitue le secteur prédominant concernant les émissions en oxydes d'azote (67%). Il émet, avec le secteur résidentiel, 76 à 86 % des particules fines.

La carte représente l'indice ISA (Indice Synthétique de la qualité de l'air, disponible depuis 2012) qui est calculé à partir des concentrations des trois polluants suivants : particules PM10, O₃ (ozone) et NO₂ (dioxyde d'azote). La vallée du Careï et l'autoroute peuvent être identifiées comme les zones problématiques pour notre territoire.

Réalisé avec le soutien de :
et de nos adhérents



FDVA
FONDS POUR LE
DEVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

Lutter contre la pollution lumineuse en économisant l'énergie

La concertation sur le Règlement local de Publicité ouverte à Menton depuis le 18/12 et jusqu'au 18/1, sera suivie d'une enquête publique dans quelques mois. Bien qu'elle se focalise sur les affichages commerciaux (enseignes des magasins, panneaux publicitaires, ...) avec un nouveau zonage où la zone d'activités du Haut-Caréi et celle du port sont spécifiquement identifiées, cette modification offre l'occasion de rappeler les nuisances apportées par les éclairages excessifs, en nombre et en durée.



Suite au webinaire « un éclairage adapté pour une biodiversité respectée » co-organisé par le CEREMA et la métropole d'Aix-Marseille-Provence que nous avons suivi le 19/11 (voir <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/aube-amenagement-urbanisme-biodiversite-eclairage> et <http://aspona.org/pdf/Pollution%20lumineuse.pdf>) nous avons tiré quelques informations utiles pour notre territoire et complémentaires de l'une des actions demandées par le groupe PCAEQ du Bas-Borrigo. Le halo des éclairages excessifs urbains se voit à des dizaines de kilomètres, comme à Piene Haute (photo L. Gargari). Il faut donc veiller à créer des « trames noires » pour préserver la biodiversité.

En plus de l'extinction de toutes les vitrines et panneaux publicitaires (déjà obligatoire), une première mesure consisterait à supprimer de minuit à 6h00 les éclairages des routes dans les zones peu denses (correspondant à la trame verte et bleue), par exemple route de Gorbio, route de l'Annonciade, route des Ciappes, route de Castellar, Corniche de la Madone, etc.

Pour ce qui est des panneaux publicitaires lumineux qui se multiplient (associés à des abribus ou pas), leur consommation individuelle moyenne est de 245 Kg CO₂/an. Autrement dit, branché 24h/24 et 365j/365 pendant 5 ans, chaque panneau consomme autant que 2 ménages en un an. Leur extinction nocturne serait doublement bénéfique.

Réunions avec les élus de RCM et de Menton pour les actions prioritaires

Plusieurs administrateurs de l'ASPONA ont rencontré début décembre des élus de Roquebrune Cap Martin et Menton pour leur présenter les actions « urgentes » à réaliser si possible avant fin mars 2021, identifiées par les groupes de l'Annonciade, du Bas-Borrigo et du Val de Gorbio : le 7/12, Patrick Cesari et Jean-Louis Dedieu ; le 8/12, Sandra Paire et Sébastien Uscher. Contactés fin décembre, ils nous ont confirmé que les dossiers étaient en cours d'analyse avec leurs services techniques respectifs.

A noter, d'ores et déjà pour Menton, que l'ASPONA a désigné un binôme issu du PCAEQ du Bas-Borrigo pour siéger au futur groupe de travail « mobilités ». Nos représentantes s'appuieront, si besoin sur les autres groupes, dans leur plaidoyer pour l'amélioration des conditions de circulation pour les piétons et les vélos. Également, la création d'un « Conseil local pour le climat » a été actée lors du conseil municipal de Menton réuni le 16/12.

Pour RCM, la discussion sur la préservation des terrains à proximité du Gorbio à des fins agricoles ou naturelles a permis d'apprendre qu'un repérage des parcelles sur la totalité de la commune était en cours, pour les sanctuariser, et pourrait être pris en compte dans la révision du PLU à venir.

Présentation aux éco-délégués de la démarche Climat-Air-Energie dans les Quartiers

Le 11 décembre au Lycée P. et M. Curie, une bonne vingtaine d'éco-délégués ont testé leurs connaissances avec notre Quizz.

Nous avons discuté avec eux des enjeux du réchauffement climatique sur le littoral et dans les quartiers de Menton, RCM et Beausoleil (voir <http://aspona.org/pdf/ASPONA%20Ecodelegues.pdf>)

Quelques projets amorcés

Pour mieux concrétiser les actions envisagées, quelques fiches-projets ont été conçues : celle sur l'aménagement du Square Sotchi (Bas-Borrigo) en espace d'agriculture partagée (<http://aspona.org/pdf/Square%20Sotchi.pdf>) à destination de la Mairie de Menton, celle sur la revégétalisation du Parvis de la gare de Garavan à destination de SNCF-Réseau (<http://aspona.org/pdf/Parvis%20de%20la%20gare%20Menton%20Garavan.pdf>). Une première liste des arbres et groupes végétaux remarquables de Garavan pour compléter la liste du PLU de Menton (art. L 151-19 du code de l'urbanisme) a été établie. La visite à Mouans-Sartoux pour comprendre les composantes du projet alimentaire territorial et peut-être s'en inspirer, prévue en décembre, a dû être reportée en janvier.

Quartier de Garavan

(● : à réaliser en 2021)

Axe prioritaire 1 :

Réduire les nuisances de la circulation motorisée et favoriser les autres mobilités



Action 1.1 : Limiter à 30 km/h● et décourager la circulation motorisée dans l'avenue de la Porte France par un réaménagement urbanistique complet ultérieurement, incluant la Promenade du Soleil (voir PE 1)
1.2 : Remettre en état, entretenir et faire connaître les 17 « passages-escaliers-sentiers-chemins » piétonniers du quartier (voir PE 2) ●
1.3 : Créer une piste cyclable entre la frontière IT et le vieux port et organiser la circulation vélo sur le Bd de Garavan (voir PE 1)
1.4 : Sécuriser la traversée des piétons sur le bord de mer● (Porte de France, Reine Astrid ...) et requalifier les passages souterrains
1.5 : Encourager l'usage des transports publics non polluants (train et bus) en améliorant leur accès et développer les services proposés aux résidents permanents et aux touristes (PE 4)

Axe prioritaire 2 :

Atténuer la pression du réchauffement climatique pour les habitants



Action 2.1 : Revégétaliser pour ombrager et absorber les GES les espaces dégradés● (parvis de la gare de Garavan, « devantures » des commerces et hôtels, parking du nouveau port, parking supermarché, abords de la plage publique Est des Sablettes, stades Rhein et Rondelli ...) (voir PE 1, 3 et 4)
2.2 : Préserver le patrimoine végétal du quartier en enrichissant l'inventaire du PLU, sur base d'un repérage des arbres et ensembles végétaux remarquables● (voir PE 2)
2.3 : Désimperméabiliser tous les espaces publics goudronnés ou bétonnés non essentiels à la circulation et encourager les propriétaires privés à le faire (voir PE 3)
2.4 : Décourager le remplacement des haies par des brise-vues en plastique ou métal ou par des murs (informer sur la non-conformité au PLU) et obtenir le respect de la servitude de vue● (Bd de Garavan)
2.5 : Préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles (publics et privés)
2.6 : Lancer un diagnostic collectif public sur tous les immeubles du quartier au regard des émissions de GES et du gaspillage énergétique, notamment pour éviter le suréquipement en climatiseurs individuels ; informer et accompagner les copropriétés (isolation des bâtiments et remplacement des baies vitrées) (voir PE 1)

Axe prioritaire 3 :

Protéger et valoriser la ressource en eaux (souterraine, de surface et pluviale)



Action 3.1 : Dresser un inventaire actualisé Pro/Am (professionnels et amateurs) des sources, barmes, canaux et ruisseaux du quartier, entre le cimetière-Fontaine Victoria et le vallon Saint-Louis ●
3.2 : Remettre en état de fonctionnement tous les dispositifs et édifices existants● (fontaines, canaux, ...) (PE 1)
3.3 : Etablir un code de bonne conduite pour les opérateurs de réseaux, aménageurs publics et propriétaires afin d'adapter l'urbanisation (éviter de nuire) et organiser la réutilisation de l'eau douce plutôt que de l'évacuer à la mer

4 Projets emblématiques (PE) : **projets localisés réunissant plusieurs actions de manière intégrée et ayant une forte visibilité pour le quartier**

PE 1 : L'avenue de la Porte de France, une promenade mentonnaise multi modale de qualité

PE 2 – Les « Passages », axes d'une mobilité douce entre le haut et le bas de Garavan

PE 3 : Le triangle Plage publique Est des Sablettes-Supermarché-Stade Rhein, attrayant et ludique en toutes saisons

PE 4 : Le Parvis de la gare, un espace partagé de nature et de respiration pour les usagers et les riverains

Quartier des Moneghetti (Beausoleil)

Axe prioritaire 1 :

Sécuriser la circulation piétonnière pour en faire la base d'une mobilité durable au détriment des mobilités carbonées et individuelles



Action 1.1 : Rénover et élargir les trottoirs dans tout le quartier, aménager les escaliers (rampes, bancs de repos, ...) pour tous les types d'habitants (PMA, personnes âgées, avec poussettes, ...), créer des ralentisseurs pour traverser les voies et installer des éclairages d'alerte adaptés, doter toutes les rues du mobilier urbain nécessaire ●

1.2 : Replanter des arbres d'alignement de 1^{ère} ou 2^{ème} grandeur, adaptés aux lieux, pour faire de l'ombre dans les rues et améliorer l'agrément des passants et riverains en tenant compte des usages ●

1.3 : Unifier la tarification Monaco-Beausoleil-La Turbie pour les bus afin d'encourager l'usage des transports en commun ●

1.4 : Engager une vaste réhabilitation de la Moyenne corniche pour les piétons (sécuriser la balustrade très vétuste et dangereuse, garantir la possibilité de marche par tous les temps (avaloirs de chaussée, curage régulier des caniveaux), mettre aux normes PMR, protéger les passages traversants, ...), créer des abris et des arrêts panoramiques pour les véhicules

Axe prioritaire 2 :

Rendre le quartier respirable et créer les conditions d'une résilience collective au réchauffement climatique



Action 2.1 : Assurer une continuité de circulation pour les piétons entre le quartier Moneghetti et le futur Parc public Grima (passerelle ou tunnel) ●

2.2 : Engager une action pour réduire drastiquement les émissions de GES et surtout de particules fines NO₂ (NO_x et SO_x) liées à la circulation routière (véhicules en infraction), si besoin en concertation avec Monaco ●

2.3 : Aménager de nouveaux espaces libres pour en faire des lieux publics de pause, accueillants pour les piétons, riverains, actifs, jeunes ..., avec des bancs, [des petites poubelles] et de la végétation ombragée - les entretenir régulièrement

2.4 : Associer les habitants et les établissements d'enseignement à la conception des projets d'aménagement des espaces verts et du Parc public Grima ●

2.5 : Renforcer la sensibilisation des copropriétés aux actions préventives sur le réchauffement climatique (inventaire citoyen des « points noirs » à supprimer – passoires thermiques, parkings sur les toits sans ombrières solaires, etc)

Axe prioritaire 3 :

Anticiper les risques liés aux épisodes climatiques (pluvieux) extrêmes



Action 3.1 : Rénover et entretenir régulièrement le réseau d'évacuation des eaux pluviales ●

3.2 : Désimperméabiliser les surfaces non essentielles à la circulation (cour d'écoles, ...)

3.3 : Renforcer la protection des espaces naturels (décharge, déchets, incivilités, urbanisation rampante ...) et du torrent des Moneghetti (trame verte et bleue) ●